



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 60341

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prise en charge des enfants autistes. Alors que parmi les grands axes retenus du plan « psychiatrie et santé mentale 2005-2008 », on retrouve le dépistage et la prise en charge des plus jeunes, il n'est nulle part fait mention du développement du recours aux thérapies comportementales et cognitives. L'intérêt des thérapies comportementales et cognitives (TCC) a pourtant été souligné dans le rapport de l'INSERM de février 2004, qui évalue différentes techniques de traitement des affections psychiques. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il entend mettre en place pour le développement de ces TCC, en particulier dans le cadre du suivi des jeunes autistes.

Texte de la réponse

L'ensemble des méthodes éducatives et thérapeutiques pour les personnes autistes feront l'objet d'évaluation et de recommandation de bonnes pratiques et, à cet égard, dans le cadre du plan 2005-2006 pour l'autisme, une mission particulière a été confiée au Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale, qui agira en lien avec la Haute Autorité de santé et le nouveau groupe de suivi scientifique relatif à l'autisme et aux troubles envahissants du développement.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60341

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 novembre 2005

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2685

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10899